

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE du MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.
Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Demandes d'autorisations de brocantes par l'association des parents d'élèves de Berguette pour les samedi 3 et dimanche 4 février 2024.

OBJET :

Brocante des 4 et 5 février 2023.

Article 1^{er} : Madame Emilie DUPONT, présidente de l'association des parents d'élèves de Berguette est autorisée à organiser deux ventes au déballage dans le cadre de brocantes.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera le samedi 3 et dimanche 4 février 2024, au complexe Edmond Mille à d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le trente janvier deux mil vingt-quatre.

Le Maire,

